

**Service instructeur**

**1<sup>ème</sup> Commission - N° E 16 - 2008**

**Service consulté**

**Virement de crédit entre deux chapitres budgétaires**

Résumé : Conformément à la réglementation M52, les virements de crédits entre deux chapitres budgétaires nécessitent l'approbation de l'Assemblée. L'objet de ce virement de crédit porte sur des ajustements budgétaires, au titre du budget principal, par redéploiement de crédits votés. Ce mouvement comptable ne modifie pas le volume budgétaire issu du vote du budget principal 2008 qui s'élève 824 672 322 ,00 €.

Le mouvement de crédits proposé, à effectuer au sein de la section de fonctionnement du budget principal, est destiné à permettre le financement d'indemnités pour dommages de travaux publics en marge d'acquisitions de terrain dans le cadre de l'extension de la rocade ouest de Colmar.

La synthèse de ce mouvement est retracée ci-après :

Enveloppe bénéficiaire

Enveloppe 78814 : Indemnités pour dommages travaux publics

Chapitre 67 : Charges exceptionnelles

Nature 678 : Autres charges exceptionnelles

Fonction 0202 : Administration générale

Service gestionnaire : Direction des opérations foncières

Montant à créditer : **+ 1 000 000 €**

Enveloppe compensatrice

Enveloppe 80573 : Intérêts réglés à l'échéance

Chapitre 66 : Charges financières

Nature 66111 : Intérêts réglés à l'échéance

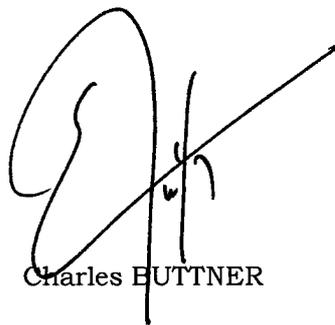
Fonction 01 : Opérations non ventilables

Service gestionnaire : Direction des finances

Montant à débiter: - **1 000 000 €**

Je vous propose d'approuver le virement budgétaire proposé dans ce rapport.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.



Charles BUTTNER